

Bocage Gâtinais
Atelier transversal
Session 1 : Croisement des enjeux

Compte-rendu – 27janvier 2014, Saint-Valérien

Le présent compte-rendu aborde les points suivants :

- Le contexte dans lequel s'inscrivent les ateliers transversaux ;
- Le déroulement des ateliers ;
- Les réponses aux questions fréquemment posées, par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAU îdF) ;
- La présentation des enjeux thématiques issus des groupes de travail thématiques, par les rapporteurs ;
- Les questions relatives à cette présentation et les éventuels compléments des participants ;
- Le travail collectif autour des enjeux thématiques ;
- Les ressources complémentaires mises à disposition ;
- La liste des participants.

Introduction

Emanant d'une mobilisation locale forte et soutenu par les régions Ile-de-France, Bourgogne et Centre, le projet d'un Parc Naturel Régional (PNR) du Bocage Gâtinais est actuellement au stade des études préalables à la demande d'engagement de la procédure de classement auprès de l'Etat, et plus précisément au stade de l'étude de faisabilité. Après une étude d'opportunité qui s'était avérée positive, il s'agit à présent d'examiner finement le territoire pour déterminer dans quelle mesure ses caractéristiques répondent, ou non, aux critères de classement d'un territoire en PNR, établis par l'Etat.

Au-delà de l'approfondissement technique, cette étape est aussi l'occasion de construire les bases d'un projet collectif, voulu et porté par les acteurs du territoire. Un temps de concertation, inauguré par le forum local du mercredi 13 novembre 2013, a ainsi été organisé au sein du périmètre pressenti, afin de partager et compléter le diagnostic du territoire avec les acteurs locaux et initier la co-construction du futur projet de territoire très en amont, afin que celui-ci réponde au mieux aux besoins et attentes du territoire.

Suite aux groupes de travail thématiques, qui se sont déroulés en novembre et décembre 2013, deux ateliers transversaux ont eu lieu en janvier 2014.

- ➔ **Le premier atelier « croisement des enjeux » visant à partager, croiser et hiérarchiser les enjeux.**
- ➔ **Le deuxième atelier « périmètre et gouvernance » visant à échanger sur les questions de périmètre du projet de PNR et de gouvernance.**

Dans l'atelier « croisement des enjeux », il s'agissait de :

- **Répondre aux questions récurrentes issues des groupes de travail thématiques des sessions 1 et 2 :** avancement de la démarche, attendu de l'étude de faisabilité, explication du travail futur sur la charte et les engagements que cela induit...
- **Présenter les enjeux ressortis des groupes thématiques des sessions 1 et 2**
- **Croiser les enjeux et faire émerger des enjeux transversaux.**

Déroulement de l'atelier

L'atelier « Croisement des enjeux » s'est déroulé comme suit :

- 1 Le bureau d'étude RCT a rappelé brièvement les enjeux de la concertation.
- 2 L'IAU idF a répondu aux questions récurrentes issues des groupes de travail thématiques des sessions 1 et 2.
- 3 Les rapporteurs ont présenté les enjeux thématiques issus des groupes de travail thématiques.
- 4 Les participants ont alors été conviés à un temps de travail collectif, répartis en 3 sous-groupes :
 - Groupe 1 : les modes de vie et l'articulation des fonctions,
 - Groupe 2 : La gestion durable des ressources, la structuration des filières économiques,
 - Groupe 3 : La marque « PNR ».
 Il était demandé aux participants de hiérarchiser les enjeux thématiques issus des ateliers et de formuler des enjeux transversaux. Ils ont pu ainsi se prononcer individuellement en collant des gommettes en face des enjeux prioritaires qui, selon eux, correspondaient le mieux au thème traité par leur sous-groupe.
- 5 Dans un dernier temps, les rapporteurs ont restitué en plénière les travaux de chacun dessous-groupes.

Les réponses aux questions récurrentes –par l'IAU idF

**Le PNR va générer
une mise sous cloche du territoire, FAUX
dans lequel la nature prime sur l'homme**

Un PNR n'est pas un Parc National

- Un Parc National est un territoire peu habité
- Un Parc National a pour vocation principale la protection et la conservation d'un espace naturel
- Un Parc National est doté d'un pouvoir réglementaire spécifique et est géré par l'Etat

Un PNR est un territoire en mouvement,

qui souhaite se développer économiquement, d'une manière durable, tout en protégeant son environnement, au profit des habitants du territoire

Un parc naturel régional =

Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, par une gestion adaptée

Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie

Outil de développement territorial

Réaliser des actions expérimentales, innovantes ou exemplaires

Ses missions

Assurer des missions d'accueil, d'éducation et d'information

Contribuer à l'aménagement du territoire

- **Le PNR va-t-il générer une mise sous cloche du territoire, où la nature prime sur l'homme ?**

➔ **Réponse** : Non, un PNR n'est pas un parc national. C'est un territoire en mouvement qui souhaite se développer économiquement, d'une manière durable, tout en protégeant son environnement, au profit des habitants. Le PNR est un outil de développement territorial qui a 5 missions :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel,
- Réaliser des actions expérimentales, innovantes ou exemplaires,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Assurer des missions d'accueil, d'éducation et d'information.

- **Un PNR va-t-il ajouter une couche dans le mille-feuille administratif ?**

➔ **Réponse** : Non, le Parc est un organisme de missions et non de compétences : il ne prend pas de compétence à une autre collectivité ni ne se substitue à l'une d'elles. L'avantage majeur du Parc réside dans la mise à disposition d'une équipe d'ingénierie au service des élus et de la population.

Le PNR va ajouter une couche dans le mille-feuille administratif

FAUX

- C'est un organisme de missions et non de compétences : il ne prend pas de compétence à une collectivité, ni ne se substitue à l'une d'elles. C'est une structure d'accompagnement
- Il regroupe des communes qui ont défini ensemble un même projet pour leur territoire, dans une démarche de développement durable, et se donnent les moyens d'y parvenir
- L'avantage majeur réside dans la mise à disposition des élus et de la population, d'une équipe de spécialistes dans les domaines traités par la Charte, proche du terrain et des préoccupations locales

La procédure va aboutir sans que les communes aient été suffisamment concertées

FAUX

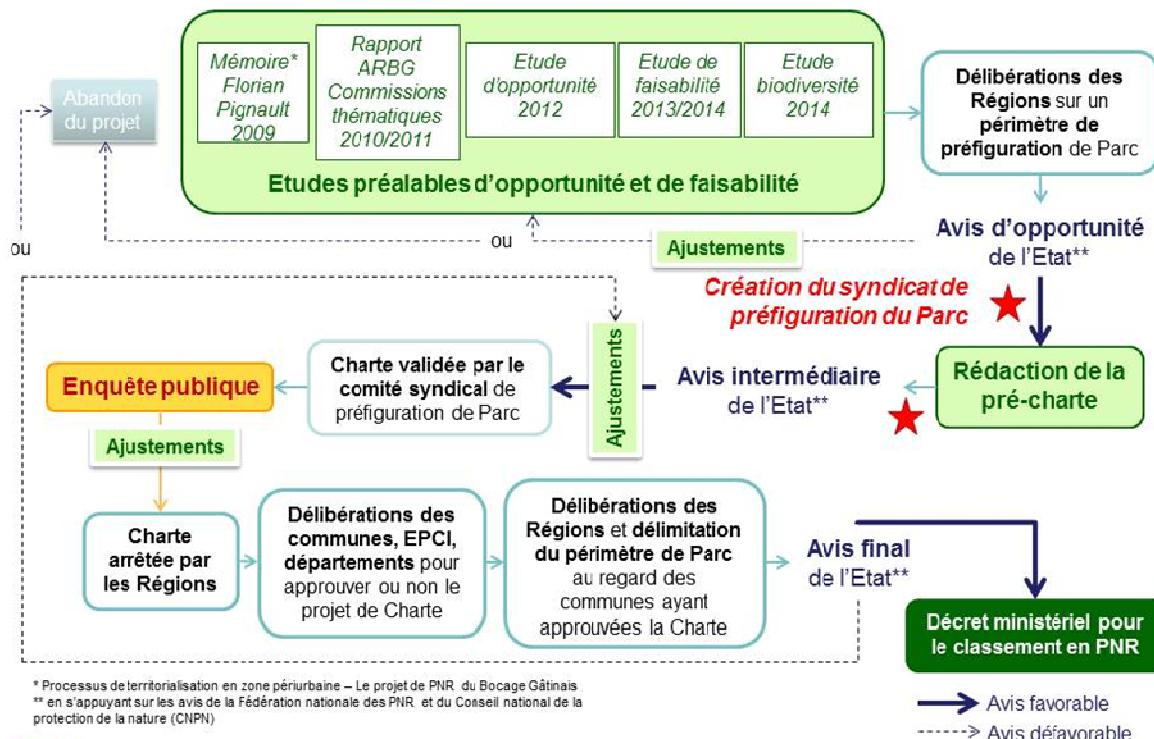
- On est encore en amont de la procédure, au stade des études préalables
- Les acteurs locaux se sont investis dans le cadre des commissions thématiques mises en place par l'ARBG en 2009 et au stade de l'étude de faisabilité
- Le travail sur la charte, après obtention d'un avis d'opportunité favorable de l'Etat, sera le moment clé de la concertation pour définir le projet commun, sur la base des jalons posés lors des études préalables

- **La procédure va-t-elle aboutir sans que les communes aient été suffisamment concertées ?**

➔ **Réponse** : Non, la procédure ne va pas aboutir sans concertation avec les communes. On est encore en amont de la procédure, au stade des études préalables. Les acteurs locaux se sont investis dans le cadre de commissions thématiques mises en place par l'ARBG en 2010 et au stade de l'étude de faisabilité.

Après l'obtention d'un avis d'opportunité favorable de l'Etat, la préparation de la charte sera le moment clé de la concertation.

Les étapes de la création d'un PNR :



Le PNR va entraver la liberté des communes et des acteurs locaux FAUX

- **Un PNR n'a pas de pouvoir réglementaire spécifique.**
La capacité à faire respecter ses objectifs de protection et de valorisation passe avant tout par la concertation, la sensibilisation, l'animation, l'information auprès de différents publics (élus, professionnels, habitants, visiteurs)
- **Les élus continuent donc à librement administrer leur commune ou leur EPCI,** mais ils s'engagent à ne prendre aucune mesure incompatible avec la charte qu'ils ont co-rédigée et votée
- La charte est écrite et mise en œuvre **avec l'appui technique de spécialistes,** mais ce sont les élus qui ont le pouvoir décisionnaire

Exigences

- Un projet de développement fondé sur la protection et la valorisation des patrimoines (maîtrise de l'urbanisme, gestion économique et durable des ressources naturelles...)
- Communication, pédagogie, formation
- Exemplarité, innovation et obligation de résultats (évaluation)
- Une implication forte et un engagement dans la durée des acteurs signataires de la charte

Apports

- Une équipe de spécialistes :
 - au service des élus (assistance à maîtrise d'ouvrage, études),
 - pour rassembler et coordonner autour d'un projet commun
 - pour animer et dynamiser le territoire
- Un label reconnu au niveau national et européen qui donne de la lisibilité au territoire
- Un accès plus aisés à des financements particuliers

- Est-ce que le PNR va entraver la liberté des communes et des acteurs locaux ?

➔ **Réponse :** Non, un PNR n'a pas de pouvoir réglementaire spécifique. Les élus locaux administrent librement leur commune ou leur EPCI, mais ils s'engagent à prendre des mesures compatibles avec la charte qu'ils ont co-rédigée et votée.

- Qu'est-ce que la charte ?

➔ **Réponse :** La charte du Parc est un contrat qui engage les collectivités signataires (communes, Régions, Département, Etat...). La charte est rédigée avec l'appui technique de spécialistes mais ce sont les élus locaux qui ont le pouvoir décisionnaire sur son contenu. La charte décrit un projet de protection et de développement du territoire pour 12 ans. C'est un projet global décliné en mesures opérationnelles.

La charte précise le rôle du Syndicat du Parc, l'engagement de chacun des signataires et aussi éventuellement le rôle d'acteurs non signataires mais qui peuvent apporter leur concours sur certains sujets (ex : l'ADEME). Le plan de référence de Parc décrit la vocation des zones. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte.

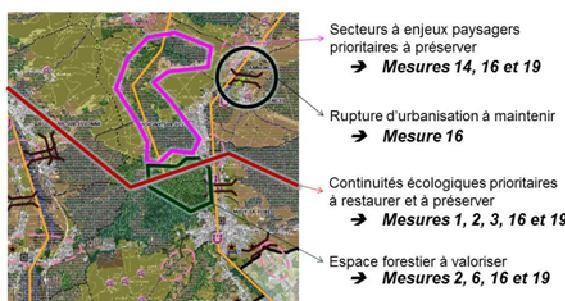
Qu'est-ce que la charte d'un parc naturel régional ?

- La charte du Parc est le **contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire pour 12 ans.**
- C'est un projet transversal, de protection et de développement du territoire, décliné en **mesures opérationnelles.**
- La charte précise le **rôle du syndicat du Parc et l'engagement de chacun des signataires** de la charte.
- Le projet est accompagné d'un **plan de référence**, qui précise la **vocation principale des espaces et les zones où s'appliquent les orientations et mesures du projet.**
- Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec la charte

Extraits de la charte du PNR de la Haute vallée de Chevreuse

Mesure opérationnelle		14.2	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et aménagements des particuliers et entreprises
Rôle du syndicat mixte			<ul style="list-style-type: none"> • Il intensifie et facilite l'accès aux informations et aux aides, sensibilise • Il aide techniquement à élaborer des diagnostics thermiques • Il pilote une Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB)
Etat Engagements Région des Département signataires Com. Com et d'agglo Communes			<ul style="list-style-type: none"> • Les ABF sont associés à la démarche de conseil • Région et département soutiennent les projets environnementaux innovants • CC et CA intègrent le volet énergie dans les documents d'urbanisme • Les communes recherchent une forte qualité environnementale des quartiers d'activités existants
Autres acteurs importants, mais non signataires			<ul style="list-style-type: none"> • L'ADEME fournit des informations • L'Agence nationale de l'habitat mobilise ses moyens pour l'OPATB

Extrait du plan de référence du Parc naturel régional du Gâtinais français



Questions récurrentes et idées reçues

Le PNR va coûter cher à notre commune FAUX

- Le coût du PNR sera fonction de ce que les acteurs locaux souhaitent en faire ; la responsabilité est de mise dans un contexte financier contraint
- Un PNR est globalement financé par les Régions et Départements
- Le montant des cotisations communales est décidé par les élus du comité syndical
- Les cotisations moyennes dans les PNR d'Île-de-France, Bourgogne et Centre, par an et par habitant :
 - En phase de préfiguration : entre 0,20 et 0,50 €
 - Une fois le PNR créé : entre 1 et 5,00 €
- Le PNR peut donner accès à des moyens spécifiques (programmes européens...)

- **Est-ce que le PNR va coûter cher à notre commune ?**

➔ **Réponse** : Le coût sera fonction des engagements pris dans la charte, donc du projet défini par les acteurs locaux. Les PNR sont majoritairement financés par les régions et les départements. Le montant des cotisations communales est décidé par les élus du Comité syndical.

Les cotisations communales moyennes dans les PNR d'Île de France, Bourgogne et Centre, par an et par habitant :

- *En phase de préfiguration : entre 0,20 € et 0,50 €*

- *Une fois le PNR créé : entre 1,00 € et 5,00 € (le seuil figurant sur le diaporama présenté et distribué en séance était de 2,50 €, car le chiffre n'était pas connu pour le Parc Loire-Anjou-Touraine, où il est d'1 €)*

Le PNR peut donner accès à des moyens spécifiques, notamment via des programmes européens.

Questions et remarques des participants à la suite de ces présentations :

- **Est-ce que le Parc va pouvoir faire ce qu'il veut dans le cadre du libre-échange ?**

➔ **Réponse** : Le PNR est un acteur local, qui n'a pas de pouvoir particulier sur les sujets internationaux, voire sur les multinationales. Toutefois on peut imaginer qu'il puisse relayer plus facilement des messages communs en fédérant les acteurs locaux et en utilisant le réseau que représente la fédération des PNR au niveau national.

- **Est-ce que le PNR a un pouvoir coercitif ?**

➔ **Réponse** : le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire. Toutefois, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) doivent être compatibles avec la charte. La procédure prévoit un avis simple du PNR sur ces documents. Par ailleurs les communes en signant la charte s'engagent à respecter les engagements définis en commun. L'idée est d'accompagner les collectivités, de les sensibiliser aux enjeux de protection et de valorisation, et non de contraindre. Ainsi, sur les documents d'urbanisme, les communes peuvent bénéficier de l'accompagnement technique du PNR dès l'amont de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, par exemple pour les aider dans le recrutement d'un bureau d'étude, les conseiller au stade de la réalisation et de l'écriture des documents...

- **La charte a une durée de vie de 12 ans ; qui décide des sanctions ?**

➔ **Réponse** : La mise en œuvre de la charte du PNR doit faire l'objet d'une évaluation financière et d'une évaluation des actions menées (impact sur le territoire). Lorsque sera demandé le renouvellement du classement du PNR, l'Etat pourra décider (en s'appuyant comme lors de la création du PNR sur les avis de la fédération des parcs et du CNPN) s'il renouvelle ou non le classement.

- **Est-ce que le CNPN donne l'avis final ?**

➔ **Réponse** : L'avis final est donné par l'Etat, qui s'appuie sur une consultation du CNPN et de la Fédération des parcs. Au stade de l'avis final, il sera avant tout vérifié que les observations formulées lors de l'avis intermédiaire (qui intervient avant que le projet de charte soit soumis à enquête publique et à la délibération des communes) ont bien été prises en compte dans la

charte. L'Etat peut demander des modifications à la marge mais il ne peut pas demander de nouveaux changements importants sous peine d'invalidité de l'enquête publique.

Présentation des regroupements d'enjeux par les rapporteurs

Atelier 1 Ressources et milieux

Le diagnostic a montré que le territoire présente une richesse patrimoniale, notamment floristique, et qu'il existe des outils pour préserver les milieux et habitats (ZNIEFF, Natura 2000...). Il existe également des problématiques fortes en termes de continuités écologiques.

→ **Enjeu 1 : Connaissance des patrimoines et sensibilisation des publics**

Il y a un manque de connaissance sur les ressources naturelles, géologiques, les paysages, la ressource en eau et les milieux humides ainsi que sur les patrimoines bâtis et culturels remarquables et/ou ordinaires qui fondent l'identité du territoire. Il s'agit de développer une meilleure connaissance des différents patrimoines et la sensibilisation sur la nécessité de les protéger et de les préserver.

→ **Enjeu 2 : Dégradation des milieux**

Il existe un enjeu fort de protection des milieux, plus particulièrement ceux liés à la ressource en eau, aux zones humides et aux sous-sols (exploitations calcaires...). L'importance des ressources géologiques constitue également une richesse patrimoniale et historique de par l'exploitation traditionnelle qui en a été faite sur le territoire (industrie locale et architecture).

→ **Enjeu 3 : Développement des énergies renouvelables**

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu fort sur le territoire avec un potentiel particulier de l'éolien et de la géothermie.

Atelier 2 Agriculture et sylviculture

→ **Enjeu 1 : Maintien des activités agricoles et forestières**

Le maintien des activités agricoles et forestières est un levier pour renforcer l'identité du territoire et les paysages qui le façonnent. Il s'agit à la fois de lutter contre le morcellement des propriétés agricoles, de maintenir la taille des exploitations, de favoriser les transmissions d'exploitations agricoles et d'organiser la structuration des filières.

→ **Enjeu 2 : Identité paysagère agricole et qualité paysagère des bocages**

L'agriculture participe à la qualité des paysages, notamment les bocages qui contribuent également à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Le paysage rural varié, marqué par l'imbrication des champs ouverts et des petits bois, avec une présence discrète du bâti constitue un point clé du paysage sur le territoire.

→ **Enjeu 3 : La cohabitation des néo-ruraux et des ruraux**

Les nouvelles populations qui investissent le territoire pour y habiter doivent trouver des modes de cohabitation avec les habitants historiques. De culture « urbaine », les néo-ruraux doivent trouver leur place dans un territoire au profil plutôt rural, apprendre à vivre ensemble, se comprendre, sans barrières. Le but du PNR est de réfléchir à cela, de concilier les envies et besoins de chacun.

Atelier 3 Développement économique et culturel

➔ Enjeu 1 : La structuration du secteur du tourisme

La mise en place d'une stratégie d'attractivité est un enjeu du territoire. Le secteur du tourisme pourrait se développer et participer au développement du territoire en s'appuyant sur des dispositifs de type chantiers du patrimoine, sorties découvertes... Il apparaît nécessaire d'augmenter le nombre de structures d'accueil et d'information et de travailler à leur mise en réseau, d'augmenter l'offre d'hébergement et de favoriser une meilleure répartition spatiale de ces activités. La réussite d'une telle stratégie repose sur la promotion et la communication auprès des touristes en s'appuyant sur les atouts et l'identité du territoire.

➔ Enjeu 2 : L'ancrage des populations sur le territoire et leur mise en réseau

La culture, comme facteur d'attractivité et de valorisation du patrimoine constitue un outil du vivre-ensemble en participant à l'ancrage des populations. L'amélioration de l'offre culturelle constitue non seulement un enjeu touristique mais aussi un facteur de pérennisation de l'installation des nouveaux arrivants. La promotion de l'identité culturelle, les actions d'éducation au territoire et le renforcement de la vie associative sont à mobiliser pour les habitants, les touristes et les entreprises du territoire.

➔ Enjeu 3 : Les conflits d'usage entre activités économiques et patrimoine

Il s'agit d'organiser une meilleure articulation du bâti industriel avec les patrimoines (naturel et bâti) afin de ne pas dégrader la qualité des paysages et l'identité du territoire. L'insertion des zones d'activités économiques doit faire l'objet d'une attention particulière car ces dernières ne doivent pas nuire à la qualité paysagère et patrimoniale. Il s'agit également de traiter des conflits d'usage potentiels entre activités notamment sur la route (circulation de camions, nuisances sonores, période de moisson).

➔ Enjeu 4 : Le développement des filières nouvelles innovantes

Il existe un enjeu concernant le développement de filières innovantes sur le territoire, en offrant des perspectives de développement via les énergies renouvelables, les circuits courts (chanvre, paille, AMAP, ruches) et l'économie résidentielle. Des perspectives tout aussi durables existent également dans la haute technologie verte (matériaux écologiques).

Atelier 4 Habitat, mobilité, énergie

➔ Enjeu 1 : Le vivre ensemble et l'accueil des nouvelles populations

La population se renouvelle. Il y a deux types principaux d'habitat sur le territoire : l'habitat ancien (fermes, centres bourgs) et les lotissements qui accueillent la majeure partie des nouveaux arrivants. L'offre de logements est en inadéquation avec la demande, ce qui nécessite de prendre en compte l'évolution des besoins en logements due aux évolutions démographiques et économiques. Il s'agit de développer le locatif et de diversifier le Parc, notamment en développant l'offre de petits ou moyens logements pour assurer des parcours résidentiels complets, maintenir et attirer les jeunes actifs et les jeunes ménages sur le territoire.

➔ Enjeu 2 : La précarité énergétique des populations

Un enjeu porte sur la lutte contre la précarité énergétique des populations. Il y a un risque élevé pour une partie des ménages du territoire, avec un parc très énergivore et une hausse constante des coûts de l'énergie. Le territoire dispose de potentiels d'énergies renouvelables à développer afin de contribuer à réduire la précarité énergétique.

→ Enjeu 3 : Développer une mobilité durable

La déconnexion entre lieu de résidence et lieu de travail implique un allongement des distances de déplacements domicile-travail et domicile-services et multiplie les déplacements motorisés. Ce phénomène oblige certains foyers à avoir plusieurs véhicules et à consacrer une part importante de leur budget et de leur énergie à leurs déplacements.

L'enjeu est de développer une mobilité durable et de proposer de nouveaux services de mobilité sur le territoire (co-voiturage, auto-partage, télétravail, télécentre...).

Atelier 5 Aménagement et patrimoine**→ Enjeu 1 : La dégradation du bâti et la banalisation des paysages**

Cet enjeu porte sur la protection du bâti et des patrimoines « ordinaires » et la lutte contre la banalisation des paysages. Il est nécessaire d'adapter le bâti aux enjeux d'accueil des nouveaux habitants tout en préservant l'architecture vernaculaire. La construction de lotissements en entrée de villes sans véritable insertion paysagère ainsi que des réhabilitations non conformes peuvent à terme dégrader la qualité des paysages.

→ Enjeu 2 : La préservation du patrimoine bâti et la maîtrise du développement urbain

L'enjeu porte sur la maîtrise de l'expansion urbaine et le phénomène de mitage qui grignotent l'espace au détriment des activités agricoles et des milieux naturels, notamment des espaces boisés. Il s'agit de favoriser les formes urbaines et les matériaux plus respectueux de l'identité du territoire et de connecter les nouveaux quartiers à l'habitat existant, de reconquérir les espaces délaissés en cœur de bourgs, notamment ceux en situation de « dents creuses », de travailler sur les fronts urbains et de reconvertis les bâtiments existants ayant perdu leur fonction (agricole, mais aussi commerciale) pour lutter contre l'étalement urbain.

→ Enjeu 3 : Les différents modes de vie

L'enjeu porte sur le vivre-ensemble et l'évolution des modes de vie. Il s'agit de développer la connaissance du patrimoine, du paysage et de l'aménagement afin d'éviter les conflits d'usage. Pour cela, il est nécessaire de former les élus et les habitants, de partager et faire connaître les composantes de l'identité du territoire. L'enjeu porte également sur la formation des artisans sur les méthodes traditionnelles de préservation du bâti.

Travail collectif

Les participants ont été invités à se prononcer sur le croisement des enjeux pour faire émerger des enjeux transversaux en trois sous-groupes. La méthode proposée était la suivante : les participants devaient coller une gommette devant le ou les enjeux thématiques qui leur paraissaient prioritaires, afin via la discussion sur ces choix de faire ressortir les enjeux transversaux, que les participants ont co-rédigés.

GROUPE 1 :

Groupe 1. Les modes de vie/ L'articulation des fonctions		
Enjeux thématiques (issus des groupes thématiques organisés en novembre et décembre 2013)	Discussion	Total (nbre gommettes)
<i>Atelier 3, Enjeu 2 :</i> L'ancre des populations sur le territoire et leur mise en réseau		2
<i>Atelier 4, Enjeu 1 :</i> Le vivre ensemble et l'accueil des nouvelles populations	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer les associations facteurs du vivre ensemble - Développer l'information et la participation des populations aux activités agricoles (les néo-ruraux, les jeunes actifs et les enfants) - Développer la vente à la ferme - Intégrer des nouvelles populations par l'école et les clubs de retraités - Maintenir des petits commerces et des services de proximité pour créer de l'animation - Développer les circuits courts - Maintenir les marchés (exemples : le marché à Ferrières, le marché à Saint-Valérian), les bistrots de village (exemple Café à Flagy) et autres lieux de convivialité - Développer les marchands ambulants - Proposer une réunion tous les ans avec les nouveaux habitants afin de montrer l'offre de services de proximité et les activités de la commune - S'appuyer sur l'école et sur les commerces locaux, les services de proximité pour créer du lien social - Jouer sur l'attractivité du territoire pour attirer les services et les commerces 	6
<i>Atelier 2, Enjeu 1 :</i> Maintien des activités agricoles et forestières	<ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture, pilier du territoire du Bocage Gâtinais, représente 70% du territoire en surface - Aider à l'installation des jeunes agriculteurs - Garantir la potentialité des terres agricoles - Aider les filières (exemple : mise en réseau des acteurs : céréaliers, meunerie, boulangerie) - Diversifier les activités agricoles (accueil à la ferme, gîte, restauration de bâti agricole...) - Lutter contre le morcellement des bois - Partager la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière sylvicole du propriétaire aux bûcherons - Travailler sur la desserte forestière (charte forestière) - Anticiper le changement climatique et favoriser une gestion forestière durable 	7
<i>Atelier 2, Enjeu 3 :</i> La cohabitation des néo-ruraux et des ruraux		4

<i>Atelier 3, Enjeu 3:</i> Les conflits d'usage entre activités économiques et patrimoine		3
<i>Atelier 4, Enjeu 2 :</i> La précarité énergétique des populations		1
<i>Atelier 4, Enjeu 3:</i> Développer une mobilité durable		1
<i>Atelier 5, Enjeu 1 : La dégradation du bâti et la banalisation des paysages</i>		3
<i>Atelier 5, Enjeu 2 : La préservation du patrimoine bâti et la maîtrise du développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser le patrimoine remarquable - Sensibiliser, informer et inciter les propriétaires à préserver le patrimoine bâti - Développer la formation au patrimoine naturel et bâti - Sensibiliser des populations - Former les artisans et des maîtres d'œuvre (ex du PNR Gâtinais Français) à la restauration du patrimoine bâti - Valoriser l'identité du territoire en préservant le patrimoine et valoriser le tourisme - Inciter financièrement à la réhabilitation des patrimoines (y compris subvention pour la réhabilitation énergétique des bâtiments) - Favoriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des nouvelles formes urbaines pour lutter contre la banalisation des paysages 	8

SYNTHESE DU GROUPE 1 :

3 enjeux ont été priorisés :

- La préservation du patrimoine bâti et la maîtrise du développement urbain
- Le vivre-ensemble et l'accueil des nouvelles populations
- Le maintien des activités agricoles et forestières

La reformulation des enjeux en un enjeu transversal :**La préservation et le renforcement de l'identité du territoire au bénéfice des habitants actuels et futurs pour permettre le vivre-ensemble.**

Cet enjeu transversal reformulé comprend plusieurs déclinaisons prioritaires de cet enjeu transversal :

- La cohabitation des néo-ruraux et des ruraux
- Le vivre-ensemble et l'accueil de nouvelles populations
- La préservation du patrimoine bâti et la maîtrise du développement urbain et le maintien des activités agricoles.

GROUPE 2 : (NB : LA HIERARCHISATION S'EST FAITE A L'ORAL SANS GOMMETTES)

Groupe 2 : La gestion des ressources, la structuration des filières économiques		
Enjeux thématiques (issus des groupes thématiques organisés en novembre et décembre 2013)	Discussion	Total(nbre gommettes)
<i>Atelier 1, Enjeu 1 :</i> Connaissance des patrimoines et sensibilisation des publics		

<i>Atelier 1, Enjeu 2:</i> Dégénération des milieux		
<i>Atelier 1, Enjeu 3 :</i> Développement des énergies renouvelables	Le groupe a exprimé une certaine réticence face au potentiel développement de centrales photovoltaïques ou parcs éoliens : une volonté de préserver avant tout les paysages est apparue	
<i>Atelier 2, Enjeu 1</i> : Maintien des activités agricoles et forestières	<p>Filière bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu tant pour la protection du patrimoine naturel, que pour le développement économique et celui des énergies renouvelables - Potentiels pour l'exploitation de bois d'œuvre et de biomasse : des circuits économiques locaux - Potentiels pour le développement de matières premières pour l'isolation des habitations - Des parcelles vacantes pourraient être remises en biens communaux <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des circuits courts - Le partage des retours d'expériences innovantes - Le développement des GIEE, permettant à des collectifs d'agriculteurs de générer des projets innovants 	
<i>Atelier 4, Enjeu 3:</i> Développer une mobilité durable		
<i>Atelier 4, Enjeu 2:</i> La précarité énergétique des populations		
<i>Atelier 5, Enjeu 1 :</i> La dégradation du bâti et la banalisation des paysages		
<i>Atelier 5, Enjeu 2 :</i> La préservation du patrimoine bâti et la maîtrise du développement urbain		
<i>Transversal :</i> Enjeux de la main d'œuvre présente sur le territoire, adaptée aux besoins économiques		
<i>Atelier 3, Enjeu 1:</i> La structuration du secteur du tourisme		
<i>Atelier 3, Enjeu 2 :</i> Les conflits d'usage entre activités économiques et patrimoine	<p>Carrières :</p> <p>Le groupe a échangé sur les carrières et leur exploitation en début d'atelier : le territoire du PNR comprend d'importantes ressources géologiques, notamment de la chaille qui approvisionne l'Ile-de-France : si la demande n'a pas vocation à croître, la ressource est présente sur le territoire et son exploitation va perdurer. Si cette activité économique impacte l'environnement, la reconversion des carrières (cf. schémas départementaux des carrières) peut être réalisée de manière à reconstituer des corridors écologiques.</p>	
<i>Atelier 3, Enjeu 4 :</i> Le développement des filières nouvelles innovantes	<p>Produits du terroir à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orge pour la bière du gâtinais, lapin du gâtinais, safran, poules, miel 	

SYNTHESE DU GROUPE 2 :

3 enjeux ont été priorisés:

- Le maintien des activités agricoles et forestières
- Les conflits d'usage entre activités économiques et patrimoine

- Le développement des filières nouvelles innovantes (NB : cela a été priorisé, mais l'argumentaire est un peu en déconnection avec le terme de filière innovante !)

La reformulation des enjeux en un enjeu transversal :

Une gestion durable, locale et économiquement viable des ressources naturelles du territoire

Déclinaisons prioritaires :

- Le développement d'une agriculture raisonnée et des circuits courts, permettant de créer des emplois locaux et de faire connaître le Bocage et son terroir.
- La structuration d'une filière sylviculture permettant la transformation locale du bois d'œuvre ou la mise en place d'une filière biomasse pour lutter contre la précarité énergétique.
- Les acteurs soulèvent le fait que la structuration des filières devra être faite de manière à créer du lien humain et permettre un progressif changement des comportements.

GROUPE 3 :

Groupe 3 : La marque PNR		
Enjeux thématiques (issus des groupes thématiques organisés en novembre et décembre 2013)	Discussion	Total(nbre gom-met-tes)
Transversal : Identité et lisibilité du territoire		3
<i>Atelier 1, enjeu 1:</i> Connaissance des patrimoines et sensibilisation des publics		2
<i>Atelier 2, Enjeu 1 :</i> Maintien des activités agricoles et forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les circuits courts - Maintenir l'agriculture qui permet d'entretenir le territoire - Renforcer l'exploitation forestière - Aider avec le PNR à rationaliser l'exploitation forestière - Développer la connaissance de la filière bois auprès des propriétaires - Diversifier les débouchés de la filière bois - Renforcer l'entretien des bois 	12
<i>Atelier 2, Enjeu 2 : Identité paysagère agricole et la qualité paysagère des bocages</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire du Bocage Gâtinais est composé à 70% de bois et de cultures - Les résidences secondaires ont joué un rôle important pour entretenir le bâti - Préserver l'identité du territoire fortement liée à l'activité agricole et forestière - Respecter l'identité de chaque lieu, éviter d'uniformiser les paysages 	7
<i>Atelier 3, Enjeu 1 :La structuration du secteur du tourisme</i>		3
<i>Atelier 3, Enjeu 2 :L'ancre des populations sur le territoire et leur mise en réseau</i>		1
<i>Atelier 3, Enjeu 4 :Le développement des filières nouvelles innovantes</i>		3
<i>Atelier 5, Enjeu 1 : La dégradation du bâti et la banalisation des paysages</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à conserver le patrimoine bâti local - Conserver l'architecture locale, inciter à la restauration des bâtiments présentant une architecture vernaculaire, caractéristique du Bocage Gâtinais - Lutter contre la dégradation et la dépréciation du bâti en cœur de 	5

	village <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine bâti à l'aide du PLU, en l'utilisant comme outil de préservation du patrimoine - Le PLU donne des prescriptions réglementaires sur certains aspects mais il convient de compléter par du conseil et la relance de filières(matériaux, artisanat) pour avoir une offre bon marché de matériaux et des formes urbaines de qualité(rôle des PNR : informer, sensibiliser, conseil aux communes pour la maîtrise de l'urbanisme). 	
--	---	--

SYNTHESE DU GROUPE 3 :

3 enjeux ont été priorisés :

- Maintien des activités agricoles et forestières
- Identité paysagère agricole et la qualité paysagère des bocages
- La dégradation du bâti et la banalisation des paysages

La reformulation des enjeux en un enjeu transversal :

Le maintien des activités agricoles et forestières, constituant le patrimoine existant du Bocage Gâtinais, par l'innovation en matière de filières de transformation, d'artisanat, de nouveaux usages, de tourisme, de circuits courts dans un esprit de diversification permettant le développement économique souhaité.

Cet enjeu transversal comprend des sous-enjeux : /Déclinaisons prioritaires de cet enjeu transversal :

- Transformation de la production agricole et forestière
- Développement des circuits courts
- Développement de nouvelles formes d'artisanat
- Nouveaux usages du patrimoine bâti
- Structuration du secteur du tourisme

Pour aller plus loin...

<http://www.projet-pnr-bocage-gatinais.fr/>

Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
BASCHET	Bruno	Mairie d'Egreville
BERTRAND	Catherine	Région Centre
BOUCHER	Alain	
BULTE ROGER	Gaëlle	Région Ile de France
BUSSON	Christine	Chambre d'agriculture
CLERC	Marion	Conseil général de Seine-et-Marne
CRAPAUD	François	Mairie de Thoury-Férottes
DeLAUBESPIN	Renaud	Syndicat des sylviculteurs
De PONTAC	Arnaud	L'ARBRE
De VILLEPIN	Bruno et Elisabeth	Sylviculture
DELAULLE	Michel	Mairie de Fouchères
DENIMAL	Cathy	ARBG - CG77
DEVIGNERAL	Georges	
DINAHET	Patricia	SMEP Seine et Loing (SCOT)
DOUCHET	Alain	
FROT	Christian	ARBG
GABENS	Olivier	UNICEM
GABLIER-DAUTRY	Frédérique	CG77
GALVEZ	Etienne	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
GAURY	Franck	Chambre d'Agriculture du Loiret
GILLOOTS	Marie-Line	association de l'ARBRE
GOSET	Sébastien	Mairie de Saint-Ange-le-Vieil
HERAULT	JP	
JANNOT	Michel	AHVOL
JOIGNEAU	Thomas	
JOUANNON	Gilles	Agricole
LARCHERON	Gérard	ARBG
LARGILLIÈRE	Guy	Environnement Bocage Gâtinais
LARTIGUE	Maurice	Commune de Courtoin
LARUELLE	Nicolas	IAU Île-de-France
Le DROGO	Patrick	ONF
LEGENDRE	Marie-France	ARBG
MANNEVY	Claude-Maurice	GEDEF du Loiret et de la Sologne
MARRU	JL	
MEYER	X	
PARISOT	Christophe	Seine et Marne environnement
PEOT	Charles	CODEVER France
PINGUET-ROUSSEAU	Jean-Claude	AHVOL
PINON	Valérie	CCI Seine et Marne
RENOUX	Pierre-Jean	ARBG
SEJOURNE	Mathieu	Association Jeunes Agriculteurs
TOMASSONE	Richard	Association l'ARBRE
TROUSSARD	Elisabeth	Chambre d'agriculture de l'Yonne